

Consultation publique

Projet de recommandation relative à la cohérence des déploiements des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné

1. Remarque générale sur la consultation et le projet de recommandation

Le document de l'ARCERP concerne dans une large mesure les réseaux déployés dans les zones d'investissements privés par les opérateurs. Les seuls recouvrements décrits à titre d'exemple entre recouvrement d'investissements privés et publics concernent l'agglomération de Vannes et le Département des Yvelines.

Cela ne veut pas dire que d'autres recouvrements n'existent pas, mais ils ne sont pas cités, et la réponse à la consultation devrait faire remonter ces problématiques.

2. Le cas du Département de la Loire

a. Une programmation du déploiement qui laisse peu de place aux investissements privés

La spécificité du programme ligérien réside dans la complétude à 100 % des ZAPM, et l'absence de phasage dans le déploiement. A ce titre, il n'existe pas d'espace pour l'investissement privé dans une logique d'écémage, hormis peut-être sur Montbrison qui pourrait constituer une cible pour un opérateur privé, d'une part pour le potentiel de marché et la densité du territoire, d'autre part du fait d'une livraison de la ZAPM programmée en 2020 pour la Communauté Loire Forez Agglomération.

Pour l'ensemble des autres ZAPM, la question ne se pose guère, eu égard aux montants d'investissements à consentir pour desservir ces territoires, et à l'ouverture commerciale réalisée ou imminente des plaques PM.

b. En revanche, des investissements de nuisance peuvent affecter THD42

Le risque identifié pour THD42 concerne la « rénovation » de la boucle locale par Orange. L'opérateur, fort de la connaissance du programme de déploiement de THD42, investit opportunément dans des opérations de montée en débit. Ces opérations consistent principalement en l'équipement en VDSL des NRA disposant d'un potentiel de marché important, afin de maintenir captifs les clients DSL. Les opérations de montée en débit sur la sous-boucle locale, au répartiteur, ont un moindre impact sur le programme du SIEL. En effet, la rentabilisation des investissements est plus malaisée sur les territoires ruraux, le déploiement de la fibre constituant une réelle avancée technologique et une équité pour tous les usagers que le renforcement de la boucle locale cuivre ne peut contraindre.

Cette démarche d'Orange vient pénaliser l'investissement public des collectivités (Région, EPCI, SIEL) et de l'Etat, car l'amélioration du débit apporté par l'équipement en VDSL des NRA retarde la commercialisation des prises de THD42 et ralentit le taux de pénétration attendu.

3. Conclusion

La stratégie du SIEL a permis d'éviter à la fois la préemption et l'écroulement de son territoire, grâce à une volonté politique et une programmation volontariste :

- Programme déployé sur la totalité de la zone RIP sans phasage dans le temps, et dans une durée limitée (5 ans) ;
- Complétude à 100 % des ZAPM livrées (hors aléas de construction ou travaux programmés ultérieurs) ;
- Commercialisation accélérée pour les FAI par le financement dès le début du programme des raccordements des usagers ;
- Maîtrise totale des déploiements par la constitution d'une maîtrise d'ouvrage et d'une maîtrise d'œuvre intégrée ;

Cette stratégie n'a pas laissé d'espace de liberté aux opérateurs pour procéder à la préemption d'une partie du territoire ligérien.

Les seuls investissements ont été dans le renforcement de la boucle locale cuivre, qui ne constitue pas à terme d'obstacle à la généralisation de la commercialisation de la fibre.

De notre expérience terrain, nous pouvons affirmer qu'une volonté politique, des contacts fréquents et réguliers avec les acteurs du marché, une programmation resserrée et des objectifs de livraison tenus, et une complétude à 100 % dès le lancement du programme constituent les meilleurs arguments pour contrer les velléités d'écroulement et de préemption d'une zone RIP.

En complément, une action forte de la part du régulateur serait d'interdire ou de contraindre les investissements de montée en débit dès lors qu'un appel à co-financement sur des ZAPM est émis sur les territoires en zone RIP. Cela permettrait dans la Loire par exemple d'orienter les investissements privés vers la zone AMII pour accélérer son déploiement et sa complétude (pour mémoire, le SIEL a livré 17 500 prises au T4-2017, alors qu'Orange livrait environ 4 500 prises à cette même date sur la Loire - Source Observatoire THD ARCEP).